

Notre Ecole de la mobilité inclusive accorde une importance particulière à l'accueil des personnes en situation d'handicap. Quelle que soit la modalité de formation choisie et le type d'handicap, nous recommandons à la structure ou à l'apprenant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques, afin que nous puissions préparer les aménagements nécessaires et l'accueillir dans des conditions optimales.



Dès son inscription, le Référent Handicap pourra alors prendre contact avec la personne en situation d'handicap et / ou la structure, afin de planifier et réaliser avec le formateur, un entretien. Cet entretien aura pour but d'évaluer les besoins et la nature des aménagements.

ACCÈS À NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Notre centre de formation situé au 6 rue de l'Asile Popincourt 75011 Paris, dispose d'un accès pour personne à mobilité réduite et nos équipes se chargent d'accompagner au mieux les participants qui sont en situation de handicap, quelle qu'elle soit, tout au long de leur parcours de formation.

L'accueil du participant est assuré durant tout le temps de la formation et notre organisme s'appuie sur leur retour terrain pour améliorer en continu l'expérience de formation de nos différents publics.



Nous accordons un soin particulier à l'accueil des personnes en situation de handicap et proposons un panel de dispositions en fonction des situations et des lieux de formation :



- ✓ Signalétique appropriée et conforme à la législation ;
- ✓ Prise en charge, dès l'arrivée sur le lieu de la formation, d'un participant en situation de handicap ;
- ✓ Accompagnement, à l'aller et au retour, sur le lieu du déjeuner, selon le besoin du participant
- ✓ Accès à des sanitaires aux normes pour des personnes à mobilité réduite
- ✓ Une semaine avant la formation, transmission des informations nécessaires (nature du handicap et dispositions particulières à mettre en place) aux formateurs concernés.
- ✓ Aménagement particulier de l'environnement de formation et mise en place d'un matériel adapté et spécifique.

Enfin, l'accueil en formation de personnes en situation de handicap vaut également pour tous nos formateurs et partenaires, qui peuvent disposer d'accompagnement et surtout de matériel de travail adapté (clavier et souris ergonomiques, double écran, logiciels spécialisés...).

Pour illustrer de manière concrète notre volonté de **mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil d'apprenants en situation de handicap**, notre organisme a formalisé le mode opératoire destiné à nos équipes lorsqu'ils inscrivent une personne en situation de handicap à l'une de nos formations.

POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Notre salle de formation répond aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nos locaux sont facilement accessibles en transports en commun et offre aux alentours des commerces et des services. Si notre Ecole devait demain ouvrir un nouveau centre de formation, la certification HQE du bâtiment serait un prérequis.

POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP VISUEL



Notre documentation est adaptée à leurs besoins (impression des supports pédagogiques avec une police adaptée à la vue des participants,). Elle est mise à leur disposition en amont de la formation afin que le participant puisse le transcrire si besoin en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Par ailleurs, **les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus** dans nos centres pour accompagner leurs maîtres. Nous mettons également l'accent sur l'adaptation de la luminosité de la salle de formation, afin que les personnes atteintes d'un handicap visuel puissent suivre leur formation dans des conditions optimales.

POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP AUDITIF



Des interprètes en langue des signes peuvent également être mis à la disposition des apprenants atteint d'un handicap auditif (cette prestation faisant l'objet d'un coût supplémentaire).

Par ailleurs, une place peut également être ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

ACCÈS À NOS FORMATIONS À DISTANCE

POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP VISUEL



Pour nos formations en distanciel, nous travaillons majoritairement avec l'outil Teams de Microsoft. Celui-ci dispose de fonctionnalités inclusives, tel que le sous-titrage de la vidéo en direct. **Plus spécifiquement, et**

comme c'est le cas pour les formations en présentiel, pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, notre documentation est adaptée à leurs besoins (impression ou diffusion des supports pédagogiques avec une police et une interligne adaptée à la vue des participants, diaporamas moins chargés, couleurs choisies adaptées). Cette documentation est mise à leur disposition en amont de la formation afin que l'apprenant puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP AUDITIF



Pour une formation à distance, une place peut également être ouverte à un interprète en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP PSYCHIQUE

Que ce soit une formation en distanciel ou en présentiel, selon le type d'handicap psychique de l'apprenant (ex : troubles bipolaire, troubles de l'attention, autisme etc...), plusieurs mesures et aménagements spécifiques seront proposés, pouvant porter sur :



- ✓ L'adaptation du rythme, des durées et des horaires de formation
- ✓ L'autorisation d'absences et de pauses régulières
- ✓ Le privilège sur le travail en individuel ou en petits groupes
- ✓ L'organisation de temps de repos adaptés
- ✓ La planification de points individuels réguliers par le formateur avec l'apprenant

UN RÉFÉRENT HANDICAP À VOTRE ÉCOUTE

Laurie Schmitt, votre Référente Handicap est à votre écoute.

Vous pouvez la joindre par mail à l'adresse formation@wimoov.org

ou au 07 89 74 98 26

Les missions du référent handicap sont les suivantes :

- ✓ Être en capacité de répondre aux demandes et d'orienter les publics en situation de handicap,
- ✓ S'assurer de la prise en compte du handicap pour tous les visiteurs (collaborateurs, prestataires, participants aux formations...)
- ✓ Informer et sensibiliser tous les acteurs de l'École des Métiers de la Mobilité sur cette prise en charge,
- ✓ Intégrer et développer le réseau des référents handicap d'AGEFIPH afin de partager de bonnes pratiques mais aussi des partenariats avec la RHF, MDPH, etc.
- ✓ Réaliser une veille et en tirer des enseignements pour mettre en place de nouvelles actions ou des actions correctives.
- ✓ Informer et sensibiliser les équipes pédagogiques et administratives

POLITIQUE HANDICAP DE NOTRE ORGANISME

L'École des Métiers de la Mobilité souhaite être acteur de l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment en entretenant ou développant des partenariats pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale avec l'AGEFIPH, Ressource Handicap Formation et le FIPHF.

POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une formation pour développer vos compétences, accéder à un métier, vous reconverter ou vous maintenir dans l'emploi ? Des dispositifs d'informations existent pour répondre à toutes vos questions :

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr
- L'AGEFIPH, pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins : [l'annuaire de l'Agefiph](#)
- L'ONISEP : <https://www.onisep.fr/inclusion-et-handicap>
- Le FIPHF : <https://www.fiphfp.fr/>